

15 janvier 2026

Comité exécutif

Séance ordinaire du 15 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 15 janvier 2026 à 9 h.

De plus, messieurs les conseillers Louis Boucher, Ian Langlois et Jérémie Meunier sont présents, siégeant sous la présidence de madame Patricia Poissant, le tout formant quorum.

Monsieur Daniel Dubois, directeur général, madame Brigitte Cérat, directrice générale adjointe et monsieur Pierre Archambault, secrétaire, sont présents.

Monsieur le maire Éric Latour est absent.

Madame la directrice générale adjointe Élyse Ménard est absente.

— — — —

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 9 h 09.

ORDRE DU JOUR

CE-20260115-2

Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté comme il a été soumis en y apportant toutefois les modifications suivantes :

- Ajout de l'item 8.6 « Embauche au poste de « Chef en audit » au Bureau du vérificateur général »;
- Ajout de l'item 10.8 « Octroi d'un contrat gré à gré - SA-25-TI-0262 - Renouvellement du lien spécialisé d'affaire - 188, rue Jacques-Cartier Nord et 325, rue MacDonald ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

15 janvier 2026

PROCÈS-VERBAUX

CE-20260115-5.1

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 décembre 2025

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2025.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 décembre 2025 soit adopté comme il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

CE-20260115-6.1

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2026

Que soit autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, incluant la tarification au Carrefour du capital humain.

Qu'à cette fin, la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de la cotisation de la Ville au montant de 91 739,55 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20260115-6.2

Participation des membres du conseil municipal à diverses activités

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal;

15 janvier 2026

Que messieurs les conseillers Yvon Godin et Daniel Hacherel soient autorisés à participer à l'édition 2026 de la « Journée montréalaise - Loisirs » organisée par Loisirs et Sport Montréal le 12 février 2026, à Saint-Constant.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les coûts afférents à leur participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

CE-20260115-8.1

Adoption du nouvel organigramme du Bureau du vérificateur général

CONSIDÉRANT qu'une analyse des besoins opérationnels du Bureau du vérificateur général a été effectuée;

Que soit adopté le nouvel organigramme du Bureau du vérificateur général, présenté à l'annexe « I » de la présente résolution et daté du 15 janvier 2026.

De prendre acte de la modification apportée à l'organigramme, en vigueur à compter du 19 janvier 2026 :

- Modification du titre d'emploi du poste cadre régulier de « Conseiller en audit » pour « Chef en audit », sous la responsabilité du « Vérificateur général ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20260115-8.2

Embauche au poste de « Contremaître - Travaux publics » au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme du Service des travaux publics adopté le 13 novembre 2025 par la résolution n° CE-20251113-8.3;

CONSIDÉRANT que monsieur Qing Yang Xu possède les qualifications et les compétences pour occuper le poste;

Que soit autorisée l'embauche de monsieur Qing Yang Xu au poste de « Contremaître - Travaux publics » au sein du Service des travaux publics à compter du 2 février 2026.

15 janvier 2026

Que les conditions de travail soient celles prévues au « Protocole des conditions de travail des employés cadres - équités » et qu'il soit soumis à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20260115-8.3

Nomination au poste de « Chef de division - Permis et inspections » au Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT que le poste de « Chef de division - Permis et inspections » est présentement vacant;

CONSIDÉRANT que madame Isabelle Sirois est la candidate qui satisfait aux exigences du poste;

Que soit autorisée la nomination de madame Isabelle Sirois au poste de « Chef de division - Permis et inspections » au sein du Service de l'urbanisme, et ce, à partir du ou vers le 26 janvier 2026.

Que les conditions de travail soient celles prévues au « Protocole des conditions de travail des employés cadres - équités » et qu'elle soit soumise à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20260115-8.4

Nomination au poste de « Chef de section - Partenariats et médiation » au Service de la culture, du développement social et du loisir

CONSIDÉRANT que le poste de « Chef de section - Partenariats et médiation » est vacant;

CONSIDÉRANT que monsieur Sacha Lussier est le candidat qui satisfait aux exigences du poste;

Que soit autorisée la nomination de monsieur Sacha Lussier au poste de « Chef de section - Partenariats et médiation » au sein du Service de la culture, du développement social et du loisir, et ce, à partir du ou vers le 19 janvier 2026.

Que les conditions de travail soient celles prévues au « Protocole des conditions de travail des employés cadres - équités » et qu'il soit soumis à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 janvier 2026

CE-20260115-8.5

Adoption du nouvel organigramme du Service de police

CONSIDÉRANT l'augmentation significative du volume de rapports d'événements, des dossiers d'enquête et d'autres documents légaux à traiter par les techniciens administratifs aux enquêtes;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un poste temporaire de « Technicien administratif aux enquêtes » a été approuvé par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2026;

Que soit adopté le nouvel organigramme du Service de police, présenté à l'annexe « I » de la présente résolution et daté du 15 janvier 2026.

De prendre acte de la modification apportée à l'organigramme, laquelle prend effet à compter du 16 janvier 2026 :

- Création d'un (1) poste temporaire de col blanc de « Technicien administratif aux enquêtes », sous la supervision du « Coordonnateur Centre d'appels d'urgence », et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20260115-8.6

Embauche au poste de « Chef en audit » au Bureau du vérificateur général

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme du Bureau du vérificateur général adopté le 15 janvier 2026 par la résolution n° CE-20260115-8.1;

CONSIDÉRANT que le poste de « Chef en audit » sera vacant à compter du 19 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que madame Julie Duquette possède les qualifications et les compétences pour occuper le poste;

Que soit autorisée l'embauche de madame Julie Duquette au poste de « Chef en audit » au sein du Bureau du vérificateur général, et ce, à partir du ou vers le 16 février 2026.

15 janvier 2026

Que les conditions de travail soient celles prévues au « Protocole des conditions de travail des employés cadres - équités » et qu'elle soit soumise à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROVISIONNEMENTS

CE-20260115-10.1

Octroi d'un contrat gré à gré - SA-25-IN-0271 - Services professionnels - Plans et devis - Travaux de conversion au LED des systèmes d'éclairage de la station d'épuration et des postes de pompage

CONSIDÉRANT qu'un contrat impliquant une dépense inférieure à 133 800 \$ peut être octroyé de gré à gré à la suite d'une demande de prix, le tout conformément au Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé un contrat de gré à gré à « GBI Experts-Conseils inc. » pour des services professionnels de confection de plans et devis, incluant la surveillance, pour des travaux de conversion au LED des systèmes d'éclairage de la station d'épuration et des postes de pompage, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente résolution, jusqu'à concurrence d'un montant estimé de 96 895,18 \$, incluant les taxes.

Qu'une dépense supplémentaire soit autorisée en prévision des contingences au contrat totalisant un montant équivalent à 15 % de celui octroyé, soit 14 534,28 \$, taxes incluses, pour un montant global estimé de 111 429,46 \$, incluant les taxes.

Que les sommes nécessaires soient financées à même le Règlement d'emprunt n° 2326.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20260115-10.2

Octroi d'un contrat gré à gré - SA-25-LO-0242 - Services de transport de boîtes interbibliothèques

CONSIDÉRANT qu'un contrat impliquant une dépense inférieure à 133 800 \$ peut être octroyé de gré à gré à la suite d'une demande de prix, le tout conformément au Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

15 janvier 2026

Que soit accordé un contrat de gré à gré à « Livraison Primus inc. » pour les services de transport de boîtes interbibliothèques, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente résolution, pour une période initiale allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2026, avec deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune, soit jusqu'au 31 décembre 2028, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant estimé de 97 452,81 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20260115-10.3

Augmentation du bon de commande n° BC143710-A à l'entreprise « Construction Techroc inc. »

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public SA-25-TP-0050, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a, par la résolution n° CM-20250506-10.1.6, octroyé le contrat pour les travaux d'alimentation électrique et d'aménagement des sites de dépôts municipaux à l'entreprise « Construction Techroc inc. »;

CONSIDÉRANT les directives de changement émises lors des travaux occasionnant des dépenses supplémentaires au contrat initial :

- Modifications électriques pour répondre aux demandes d'Hydro-Québec;
- Modification du câblage pour ajouter des contacts secs vers les barrières;

CONSIDÉRANT que ces directives sont principalement dues à des imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que le montant du contrat initial lors de l'adjudication est de 305 075,14 \$, incluant une contingence de 20 %;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la deuxième demande de modification de contrat;

CONSIDÉRANT que le total cumulatif des demandes de modification de contrat est de 58 502,74 \$, représentant 19.2 % de la valeur du montant du contrat initial;

Que soit autorisée l'augmentation du bon de commande n° BC143710-A pour les travaux d'alimentation électrique et d'aménagement des sites de dépôts municipaux, d'un montant de 6 591,23 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 janvier 2026

CE-20260115-10.4

Fin de l'entente contractuelle avec « P.E.S. Canada inc. »

CONSIDÉRANT que, par la résolution n° CE-20250410-10.5, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a octroyé le contrat « SA-25-TP-0095 - Fourniture et installation d'équipements véhiculaires pour le Service de police » à l'entreprise « P.E.S. Canada inc. » pour un montant estimé de 99 453,38 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des pièces et des équipements pour tous les véhicules ont été commandés et récupérés par la Ville;

CONSIDÉRANT que le montage conforme des cinq (5) véhicules devait être complété pour le 23 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le contrat a été partiellement réalisé et que seulement deux (2) véhicules ont été montés et livrés à la Ville en date du 11 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que les deux (2) véhicules montés comportaient des non-conformités techniques;

CONSIDÉRANT que la Ville et l'entreprise ont convenu d'une entente pour finaliser les paiements des factures;

CONSIDÉRANT les nombreux retards accumulés par « P.E.S. Canada inc. », malgré les relances de la Ville;

CONSIDÉRANT l'importance des services requis, des besoins opérationnels des services d'urgence de la Ville, ainsi que du temps déjà alloué pour l'exécution de ce contrat;

CONSIDÉRANT qu'il reste encore trois (3) véhicules à monter et que la Ville aurait l'opportunité de pallier le retard sur l'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT que la résiliation permettra de libérer une imputation budgétaire de 14 160,49 \$, taxes incluses, du contrat initial;

CONSIDÉRANT que la résiliation du contrat est faite d'un commun accord entre la Ville et « P.E.S. Canada inc. »;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au Règlement n° 1693 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal;

15 janvier 2026

Que soit résilié le contrat « SA-25-TP-0095 - Fourniture et installation d'équipements véhiculaires pour le Service de police » avec « P.E.S. Canada inc. », à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20260115-10.5

Octroi d'un contrat gré à gré - SA-25-IN-0243 - Services professionnels - Accompagnement en hydraulique

CONSIDÉRANT qu'un contrat impliquant une dépense inférieure à 133 800 \$ peut être octroyé de gré à gré à la suite d'une demande de prix, le tout conformément au Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé un contrat de gré à gré à « Lasalle | NHC inc. » pour des services professionnels d'accompagnement en hydraulique, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente résolution, jusqu'à concurrence d'un montant estimé de 83 788,03 \$, incluant les taxes.

Qu'une dépense supplémentaire soit autorisée en prévision des contingences au contrat totalisant un montant équivalent à 20 % de celui octroyé, soit 16 757,61 \$, taxes incluses, pour un montant global estimé de 100 545,64 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20260115-10.6

Octroi d'un contrat gré à gré - SA-25-TP-0290 - Travaux - Restauration aux murs latéraux de la nef à l'église Sainte-Marguerite-de-Blairfindie

CONSIDÉRANT qu'un contrat impliquant une dépense inférieure à 133 800 \$ peut être octroyé de gré à gré à la suite d'une demande de prix, le tout conformément au Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé un contrat de gré à gré à « Ann Marlène Gagnon, Conservation-Restauration d'œuvres d'art, L'Atelier du Patrimoine » pour des services professionnels en vue de la restauration des murs latéraux de la nef à l'église Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente résolution, jusqu'à concurrence d'un montant estimé de 126 926,65 \$, incluant les taxes.

15 janvier 2026

Que les sommes nécessaires soient financées à même le Règlement d'emprunt n° 2315.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20260115-10.7

Octroi d'un contrat gré à gré - SA-25-TP-0219 - Services d'entretien des systèmes de ventilation (Reliable Controls) - Divers bâtiments

CONSIDÉRANT qu'un contrat impliquant une dépense inférieure à 133 800 \$ peut être octroyé de gré à gré, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout conformément au Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé un contrat de gré à gré à « Les Contrôles A.C. inc. » pour des services d'entretien des systèmes de ventilation (Reliable Controls) à divers bâtiments, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente résolution, jusqu'à concurrence d'un montant estimé de 108 443,27 \$, incluant les taxes.

Qu'une dépense supplémentaire soit autorisée en prévision des contingences au contrat totalisant un montant équivalent à 10 % de celui octroyé, soit 10 844,33 \$, taxes incluses, pour un montant global estimé de 119 287,60 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20260115-10.8

Octroi d'un contrat gré à gré - SA-25-TI-0262 - Renouvellement du lien spécialisé d'affaire - 188, rue Jacques-Cartier Nord et 325, rue MacDonald

CONSIDÉRANT qu'un contrat impliquant une dépense inférieure à 133 800 \$ peut être octroyé de gré à gré, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout conformément au Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé un contrat de gré à gré à « Bell Canada » pour le renouvellement du lien internet spécialisé d'affaire pour le 188, rue Jacques-Cartier Nord ainsi que le 325, rue MacDonald, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente résolution, jusqu'à concurrence d'un montant estimé de 95 199,30 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 janvier 2026

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-20260115-20

Levée de la séance

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 9 h 32.

Présidente

Secrétaire